

Cahier de Charges
Révision du Plan de gestion
Coteaux Maisons et Caves de Champagne
Patrimoine mondial de l'UNESCO



1. Présentation du commanditaire et des partenaires de l'étude

Reconnue par l'UNESCO conformément à la Convention internationale concernant le patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial est chargée :

- de veiller à l'authenticité, à l'intégrité et à la préservation des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial le 4 juillet 2015, y compris son ensemble géographique, culturel et historique dénommé « zone d'engagement » sans lequel sa Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO ne peut être comprise,
- en cas de nécessité, d'engager toutes actions contentieuses afin d'assurer le respect de cet objectif,
- d'élaborer, de coordonner et de réviser régulièrement le plan de gestion conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en veillant à son approbation par l'autorité administrative compétente,
- de fournir aux services de l'Etat tous les éléments d'appréciation nécessaires lors de l'examen de projets structurants susceptibles de porter atteinte aux Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,
- d'apporter aux régions, départements, communes et regroupements de communes, associations ou partenaires privés concernés, une assistance dans leurs projets de valorisation, d'aménagements, de travaux et d'équipements,
- de prendre toutes initiatives et actions destinées à l'embellissement du territoire champenois et à la sauvegarde du patrimoine des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,
- de contribuer à un aménagement de qualité du vignoble, à la protection de la biodiversité et au recours à des pratiques vitivinicoles respectueuses de l'environnement,
- de définir et de développer, en relation avec les collectivités locales et les instances concernées, une stratégie de mise en valeur et de rayonnement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,
- de promouvoir un œnotourisme durable et adapté aux spécificités de l'appellation d'origine contrôlée Champagne,
- de mobiliser les acteurs institutionnels, les mouvements associatifs et la population locale autour des valeurs de l'Unesco et des valeurs qui justifient l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial,
- de définir et de contrôler les conditions et modalités d'usage du logo mixte « UNESCO/patrimoine mondial » ainsi que de l'emblème « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – patrimoine mondial »,

- de participer au réseau national et international des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

- d'engager toutes autres activités en relation avec l'Unesco et l'Etat français susceptibles de concourir à la réalisation de la Convention du patrimoine mondial.

L'étude impliquera les instances du territoire ayant un rôle dans la gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial (cf. Mapping des acteurs issus de l'évaluation du Plan de gestion initial).

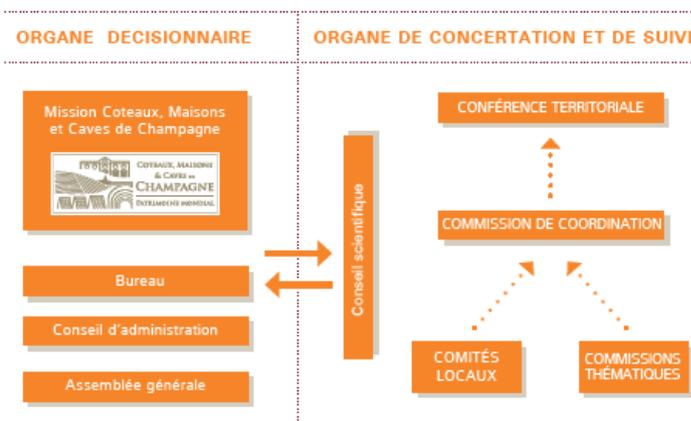


Les membres de la Mission

- LES MEMBRES FONDATEURS :**
 - Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, réunissant le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne et l'Union des Maisons de Champagne ;
 - Les conseils régionaux et départementaux territorialement situés dans l'aire de l'appellation d'origine contrôlée Champagne ;
 - Les communes de Reims, Epernay, Cumières, Hautvillers, Champillon, Dizy, Mutigny, Ay-Champagne.
- LES MEMBRES ASSOCIÉS :**

Sont les communes ou groupements de communes situés dans la zone d'engagement et les personnes physiques ou morales agréées par l'assemblée générale.
- LES MEMBRES DE DROIT :**
 - L'Institut national de l'origine et de la qualité ;
 - Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ;
 - L'Agence d'Urbanisme de Reims ;
 - L'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne ;
 - Toute autre personne physique ou morale agréée par l'assemblée générale.
- LES MEMBRES D'HONNEUR :**

Sont des personnes physiques ou morales, agréées par l'assemblée générale, qui contribuent de manière déterminante, par leur action ou leur soutien financier, à la réalisation des objectifs de l'association.



Plus d'infos : Consulter notre site internet www.champagne-patrimoine-mondial.org

2. Contexte et objectifs de l'étude

Inscrits en 2015 dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne témoignent des espaces de la naissance et d'élaboration d'un vin devenu le symbole universel de la célébration.

La proposition d'inscription retenue par l'UNESCO en 2015 est accompagnée d'un Plan de gestion. La présente étude consiste en la révision du Plan de gestion initial afin d'établir une feuille de route renouvelée pour les 10 prochaines années.

Une première étape **d'évaluation du premier plan de gestion** a été réalisée et constate :

a) Un plan de gestion initial qui fait référence dans le réseau français des biens du patrimoine mondial

- Pour l'organisation de sa gouvernance
- Pour la complétude du spectre thématique de la gestion d'un bien au PM
- Pour la couverture des différentes délimitations : Zones Centrales et Tampons et Zone d'Engagement
- Pour sa méthodologie d'élaboration participative

b) Une démarche novatrice dont a résulté des synergies positives

- Une vision partagée et prospective sur le long, moyen et court terme
- Une habitude de travail en commun, la formation d'une communauté de destin
- La Mission est identifiée comme la gardienne de l'inscription

c) Un plan de gestion élaboré dans la phase de candidature

- Un engouement « motivé » des acteurs à participer à l'élaboration du Plan de gestion et « obligatoire » pour l'inscription, plus facile que de mettre en place un plan de gestion rétrospectif
- Un document ayant pour objectif de convaincre des instances internationales
- Une écriture en projection, sans l'expérience de la réalité de gestion d'un site du Patrimoine mondial

d) Un document antérieur à la Loi LCAP et décret du 29 mars 2017

- Un plan de gestion et des délimitations qui ne sont pas définis par un arrêté du préfet de région

e) Sur la forme

- Un document clair et synthétique
- Une complexité de compréhension, notamment liée à la combinaison de différents documents à l'intérieur du plan de gestion

f) Les enseignements de l'exercice 2013-2022

- Une feuille de route largement remplie
- Des actions menées en silo, sans valorisation systématique au profit du plan de gestion
- Des enjeux de gestion non identifiés avant l'inscription : les ENR

- Une intervention très présente en zone d'engagement et moins précise en zone cœur
- Une mise en place et une adaptation de la gouvernance au fil de l'eau
- Un suivi de l'ICOMOS et du Comité du patrimoine mondial régulier

L'évaluation du Plan de gestion sera le point de départ de la réflexion pour la révision du Plan de gestion (*Rapport- Evaluation du Plan de gestion- en annexe*).

Le prochain Plan de gestion devra produire une feuille de route qui traduit la vision et les ambitions collectives pour le développement durable des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, fixer le cap et constituer un référentiel pour les 10 années à venir, s'appuyer sur une démarche transversale et participative et disposer d'un projet lisible, clair, appropriable et réaliste.

3. Caractéristiques du bien CMC de Champagne

a) La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Au nord-est de la France, sur des terres froides et crayeuses, souvent ravagées par les guerres, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne présentent un paysage agro-industriel spécifique, entre vignes, qui représentent le bassin d'approvisionnement, et villages ou quartiers de villes qui concentrent les fonctions de production et de commercialisation. Les impératifs de production des vins de Champagne ont généré une organisation ternaire originale, fondée sur un urbanisme fonctionnel, une architecture de prestige et un patrimoine souterrain. Ce système agro-industriel, qui structure le paysage mais aussi l'économie et la vie quotidienne locale, résulte d'un long processus d'aménagement, d'innovations techniques et sociales, de mutations industrielles et commerciales qui ont accéléré le passage d'une culture artisanale à une diffusion planétaire.

Cette évolution, où les femmes et les héritiers franco-allemands des anciennes foires de Champagne jouent un rôle singulier, s'enracine historiquement dans les coteaux d'Aÿ à Hautvillers, au cœur du vignoble, avant de s'étendre aux XVIIIe et XIXe siècles dans les deux villes les plus proches : la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay qui sont de pures créations de l'activité vitivinicole champenoise. Ces trois ensembles constitutifs du Bien incarnent le terroir du Champagne et allient les fonctions de cadre de vie, cadre de travail et vitrine d'un savoir-faire traditionnel. Ils sont le lieu de création de la 3 méthode champenoise, qui se diffuse et sera copiée à travers le monde à partir du XIXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. Vin d'excellence, le Champagne est reconnu comme le symbole universel de la fête, de la célébration et de la réconciliation.

b) Les critères de l'inscription

- *Le critère 3*

Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont le résultat de savoir-faire perfectionnés au fil des générations, d'une organisation interprofessionnelle exemplaire et d'une protection de l'appellation, ainsi que du développement séculaire de relations interculturelles et d'innovations sociales.

Par le développement de savoir-faire traditionnels, les Champenois ont su dépasser les handicaps : dans le vignoble (climat difficile et sols crayeux peu fertiles), dans la viticulture avec les techniques maîtrisées de l'effervescence, de l'assemblage et de la mise en bouteille. Au fil des siècles, les Champenois ont constamment recherché l'innovation technologique s'exprimant dans la

vitiviniculture mais aussi dans les métiers et industries qui lui sont liés, pour atteindre un niveau extrême de qualité. L'équilibre entre vignerons et Maisons de Champagne a initié une structuration pionnière et toujours active de l'interprofession.

L'histoire du Champagne se caractérise par une forte ouverture à l'international : les Britanniques ont joué un rôle important dans le développement technologique (industrie du verre et chemin de fer) et l'évolution du goût. Les Allemands ont apporté leur esprit d'entreprise et des réseaux commerciaux. Les femmes y ont occupé une place particulière, qu'il s'agisse des célèbres veuves à la tête de grandes Maisons ou de vigneronnes anonymes. Les innovations ont aussi été sociales grâce au mécénat, dont l'emblème est la cité-jardin du Chemin Vert à Reims.

- *Le critère 4*

Héritage d'une pratique viticole et vinicole perfectionnée au cours des siècles, le processus de production du Champagne repose sur un bassin d'approvisionnement (le vignoble), des lieux d'élaboration (les vendangeoirs, les caves), de commercialisation et de distribution (les Maisons). Ces divers éléments sont fonctionnellement imbriqués et intrinsèquement liés au substrat, la craie, support de la vigne, facile à creuser et que l'on retrouve dans l'architecture. L'élaboration du Champagne, reposant sur une deuxième fermentation en bouteille, a nécessité la constitution de vastes réseaux de caves reliés à des infrastructures de transport. L'exploitation à Reims d'anciennes carrières de craie médiévales, voire gallo-romaines, ainsi que le creusement de caves adaptées à Épernay et sur les coteaux ont donné naissance à un paysage souterrain exceptionnel : c'est la face cachée du Champagne. Ce vin ayant été exporté à travers le monde dès le XVIIIe siècle, le développement du négoce a généré en Champagne un urbanisme spécifique, dont les sites du Bien sont particulièrement représentatifs. Avec un souci de rationalisation et de représentation, de nouveaux quartiers s'organisent autour de bâtiments de production et de commercialisation, et d'un patrimoine souterrain remarquable, en étroite relation avec le vignoble et les voies de communication.

- *Le critère 6*

Le Champagne porte une image symbolique unique au monde. Parmi les vins effervescents, le Champagne reste la référence universelle tant du point de vue de la notoriété que du prestige. Dès le début de sa commercialisation, au XVIIIe siècle, il est associé à l'élite, aux cours royales et impériales européennes, et à l'art de vivre à la française. Tout en gardant son image d'excellence, ce vin se démocratise au XXe siècle et connaît une évolution des représentations qui lui sont attachées. Il devient le symbole de la fête et de la célébration, de la réconciliation et de la victoire (dans le domaine sportif notamment). La littérature, la peinture, la caricature, l'affiche, la musique, le cinéma, la photographie et même la bande dessinée attestent du rayonnement et de la permanence de l'image de ce vin unique, qui véhicule celle de la France.

c) Le périmètre de l'inscription

Une zone centrale regroupe les attributs les plus représentatifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Il s'agit des Coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ, de l'Avenue de Champagne à Epernay et de la Colline Saint-Nicaise à Reims.

Cette zone centrale est complétée d'une zone d'engagement et forme un écrin correspondant à la notion de paysage culturel. Elle correspond aux 320 communes de l'appellation Champagne et intègre la ville de Châlons-en-Champagne.

4. Organisation de l'étude

a) Calendrier et phasage

Le lancement de la révision du Plan de gestion est souhaité pour mai 2023 pour une clôture en décembre 2024.

Le déroulement de la Révision comprendra :

- Une **Phase de lancement** ayant pour objectif partager le même niveau de connaissances des enjeux et de recenser les actions déjà mises en œuvre au profit de la gestion du bien. Elle comprend :
 - l'identification des partenaires et de leurs référents,
 - une approche thématique au regard des enjeux et l'animation des groupes de travail,
 - l'animation d'un séminaire introductif,
 - la conduite des réunions techniques et de pilotage.Le recours à des outils ou techniques d'animation facilitant l'intelligence collective sera apprécié.

- Une **Phase d'élaboration** ayant pour objectif de nourrir la partie opérationnelle du Plan de gestion. Elle comprend :
 - l'animation des groupes thématiques pour faire émerger les propositions d'actions,
 - l'approfondissement de la faisabilité technique et financière des actions proposées pour les groupes de travail,
 - l'analyse approfondie de la gouvernance, la définition du système de gestion et la rédaction de la Convention de gestion liant les acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion,
 - la conduite des réunions techniques et de pilotage.

- Une **Phase de composition** ayant pour objectif la supervision et la rédaction du Plan de gestion. Elle comprend :
 - la proposition d'un modèle de fiches actions et le suivi de l'apport rédactionnel des référents identifiés en phase de lancement et d'élaboration,
 - la rédaction des parties formelles du Plan de gestion et une assistance à la rédaction des fiches,
 - la rédaction d'un livret synthétique et pédagogique du Plan de gestion
 - la conduite des réunions techniques et de pilotage.

b) Suivi de l'étude et méthodologie

La Révision du Plan de gestion sera suivie par un Comité technique constitué par le Groupe Aménagement du Territoire de la Mission, complété des représentants des services de l'Etat référents du bien, ainsi que par un représentant du Bureau. Chaque groupe de travail thématique réuni lors de la Révision sera présidé par un membre du Bureau. Le Comité de pilotage de la Mission sera l'organe de validation.

Une note méthodologique détaillée sera proposée lors de l'audition des candidats et validée du premier comité technique.

c) Rendus et livrables attendus

La qualité des rendus et livrables (mise en page professionnelle sur word, sommaires automatiques, orthographe et syntaxe) est une condition majeure de la réussite de la Révision du Plan de gestion.

Rendus WORD pour le Print et POWER POINT pour les présentations.

Les documents produits en digital et print pour les présentations et rapports utiliseront la charte graphique de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Une maquette de validation est attendue avant le lancement de la phase de rédaction du Plan de gestion.

- **Rendus de la Phase de lancement** : Note méthodologique détaillée du déroulement de la révision du Plan de gestion avec un rétroplanning daté, supports des comités techniques et de pilotage, supports de présentation et déroulé détaillé du séminaire de lancement, supports de présentation et déroulés des groupes de travail thématiques, comptes-rendus/relevés de décisions des différentes réunions, proposition de sommaire détaillé du Plan de gestion.
- **Rendus de la Phase d'élaboration** : Tableau de synthèse des actions proposées avec les champs structurants complétés, supports de présentation et déroulés des groupes de travail thématiques, proposition de Convention de gestion, comptes-rendus/relevés de décisions des différentes réunions, proposition consolidée de sommaire détaillé du Plan de gestion.
- **Rendus de la Phase de composition** : Appui rédactionnel pour les fiches-actions, document finalisé du Plan de gestion, livret de synthèse du Plan de gestion pédagogique à destination des partenaires, comptes-rendus/relevés de décisions des différentes réunions.

5. Modalités de consultation et d'attribution de l'étude

a) Modalités de consultation

- Publication de l'offre sur le site internet de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : www.champagne-patrimoine mondial.org
- Envoi du cahier des charges aux bureaux d'études spécialisé dans la Patrimoine mondial

b) Présentation des offres

Une note technique détaillée comprenant l'ensemble des éléments permettant d'apprécier les capacités du candidat à exécuter les prestations demandées et de juger la valeur technique et l'offre et notamment :

- une présentation des personnels et prestataires dédiés aux prestations (moyens techniques, CV,...) qui devront disposer de compétences suffisantes et adaptées à la conduite de l'ensemble de la mission proposée. Le rôle et la compétence des différents membres de l'équipe devront être clairement précisés, ainsi que l'identité du chef de projet ;
- une présentation d'expériences récentes, analogues par leur montant ou leur nature faisant apparaître clairement le type de mission accomplie, l'organisation interne de réalisation de la mission, la période et la date de réalisation ;
- les moyens matériels dont dispose l'équipe prestataire ;

- une note présentant la méthodologie envisagée, intégrant également les attentes méthodologiques spécifiques à la prise en compte de l'évaluation du Plan de gestion existant ;
- un calendrier précis de réalisation de l'étude ;
- la décomposition du prix global (identifiant le nombre de jours d'étude pour chacune des phases, les prix unitaires, les options éventuelles, les réunions, par membre de l'équipe selon leur fonction dans l'exécution de la mission, la reprographie des documents définitifs et le nombre d'exemplaires...). Le candidat précisera le coût de reprographie de documents supplémentaires ou de participation à des réunions supplémentaires.

c) Transmission des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 5 mai 2023 à 18h00, dernier délai.

La transmission des offres se fera par voie électronique à l'adresse suivante : contact@champagne-patrimoine mondial.org

d) Modalités d'attribution de l'étude

Les offres seront étudiées et sélectionnées en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre décroissante d'importance :

- 1) Valeur technique : ce critère sera apprécié globalement au regard du mémoire technique du candidat et comprenant notamment les éléments de méthodologie détaillée par phase ;
 - Moyens humains dédiés : compétences de l'équipe dédiée à cette étude, liste des intervenants, nom, CV et références de prestations similaires ;
 - Planning proposé
- 2) Prix

6. Budget attribué

a) Caractéristiques des prix pratiqués

La présente prestation est à prix global et forfaitaire. Les prix sont fermes pendant toute la durée de l'exécution de la présente mission. Le prix forfaitaire inclut tous les frais afférents à la réalisation de la mission (y compris le coût de la cession des droits de propriété intellectuelle, les frais de déplacement et de reprographie compris dans la méthodologie proposée par le candidat).

b) Variation des prix

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

c) Prix maximal

Un prix plafond pour l'ensemble de la prestation est fixé à 100 000 euros TTC.

7. Modalités de règlement et pénalités

Les prestations seront rémunérées selon la décomposition suivante :

- 30 % à la signature du contrat ;
- 40 % à la validation de la « phase d'élaboration » telle que mentionnée dans la partie « Organisation de l'étude » de la présente consultation ;
- 30 % à l'achèvement de l'étude, après validation de l'ensemble des livrables par la Mission CMCC.

8. Droit de propriété industrielle et intellectuelle

La Mission CMCC dispose du droit d'utiliser librement les éléments issus de la présente étude et tout support spécifiquement produit qui a contribué à l'élaboration de la présente mission (diaporamas, rapports, notes, cartographies y compris au format SiG, photographies, ...), de communiquer à des tiers les éléments issus de ces prestations et de les publier. Quant au prestataire, il lui est interdit tout usage commercial des résultats de l'étude ou toute communication des résultats à des tiers à titre gratuit ou onéreux sans autorisation de la Mission CMCC. Le candidat retenu pour la présente mission s'engage à ne pas réutiliser tout ou partie des résultats dans le cadre d'autres travaux qu'il pourrait réaliser pour des tiers sans l'autorisation de la Mission CMCC.